

## REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

*PROGRAMME DE RECHERCHE, ECHANGE D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET  
CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE*

### **Atelier de sensibilisation des populations riveraines des aires protégées du Sud du Burundi**

En date du 24 Janvier 2022 s'est tenu au Centre CRC à Rumonge, un atelier portant sur la sensibilisation des populations riveraines des aires protégées du Sud du Burundi et cela dans le cadre du programme de recherche, échange d'information, sensibilisation et conservation de la biodiversité.

#### **Etaient présent :**

.....participants étaient présents à la séance constitués du Directeur des Forêts et Représentant du Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), Madame e Directeur Administratif et Financier, un Professeur de l'Université du Burundi, Un représentant de la DGEREA, le Conseiller de l'administrateur de la Commune Rumonge, les cadres de l'OBPE, et conseillers des chefs de zone de la commune Rumonge, les représentants et membres des associations locales œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement, les gestionnaires des airs protégées de la province Rumonge, chefs de secteurs et éco gardes de ces APs.



*Vue d'ensemble des participants à l'atelier*

## Mots de bienvenu

L'atelier a débuté par les mots de bienvenu qui ont été prononcés par le Conseiller de l'administrateur de la commune Rumonge. Ainsi, il a souhaité une cordiale bienvenue aux participants tout en adressant ses vifs remerciements à l'OBPE ayant organisé cette activité si capitale pour la préservation de la biodiversité des Aires Protégées du Sud du Burundi. Pour finir, il a souhaité aux participants de l'atelier de passer un moment agréable dans la commune Rumonge.



*Mot de bienvenue par le Représentant de l'administrateur de la commune Rumonge*

## Mots d'ouverture

Le mot d'ouverture a été prononcé par le Directeur des Forêts qui avait représenté par le Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE). Il a débuté par souhaiter aux participants les meilleurs vœux pour cette année 2022 et les remercier pour avoir momentanément interrompu leurs occupations de tous les jours pour répondre à l'invitation de participer à cet atelier. Il a ajouté que l'objectif de cette atelier était de déclencher un changement d'attitudes aux populations et administratifs riveraines des aires protégées du Sud du Burundi, particulièrement les Réserves naturelles Forestières de Kigwena, Nkayamba et Nyamirambo afin d'adopter des options appropriées pour la protection et la bonne gestion de nos aires protégées.



*Mot d'ouverture du Représentant du DG de l'OBPE*

A titre introductif, il expliqué que les aires protégées offrent plusieurs services essentiels au bien-être des populations riveraines et au développement économique à travers la production de ressources alimentaires, la bonne santé et l'écotourisme basé sur les services écosystémiques des Aires Protégées. Il sera alors question de donner des renseignements et des éclaircissements qui inspirent aux acteurs clés de prendre des mesures et des décisions nécessaires pour la protection des aires protégées du Sud du Burundi en tirant profit des services qu'ils rendent à l'homme.

Il a signalé que l'écotourisme est un secteur d'activité qui connaît une croissance continue depuis à peu près deux décennies. Il devient aujourd'hui une petite niche de marché à grand potentiel. Tout cela ne peut pas être possible si nos aires protégées ne sont pas bien gérées et protégées pour à leur tour nous procurer des services essentiels pour notre survie et l'attraction des touristes.

Il a ajouté que les présentations qui allaient être suivies au cours de cet atelier concernaient la place de perceptions des parties prenantes dans la réussite des mesures de gestion des aires protégées au Burundi, la dynamique des habitats et les services Ecosystémiques dans les aires protégées du Burundi.

Il a atterri en rappelant que les contributions de tous les participants à l'atelier étaient d'une grande nécessité et il les a invité à s'impliquer pour contribuer à la sauvegarde et protection de nos aires protégées et à utiliser d'une façon durable les biens et services qu'ils nous offrent.

Enfin, il a remercié tous les participants ayant répondu présents à l'invitation, les partenaires, particulièrement l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, et les collaborateurs qui ne cessent d'appuyer l'OBPE dans sa mission de veiller à la gestion durable des Aires Protégées et la biodiversité qu'elles abritent.

Après ces mots d'ouverture, ont suivi les différentes présentations. La première présentation faite par Dr André NDUWIMANA portait sur le thème : «**Place des perceptions des parties prenantes dans la réussite des mesures de Gestion des Aires Protégées du Burundi**»

Au début de cette présentation, le présentateur a expliqué qu'il y'a un peu plus de deux millions d'années, l'homme a pu se multiplier et s'imposer comme espèce dominante de la nature aux dépens de laquelle elle se développait. Par conséquent, il a été constaté que le monde est confronté à une forte dégradation des écosystèmes naturels et de la biodiversité. Ainsi, la conservation est devenue dès lors plus qu'une nécessité.



Le présentateur a par la suite passé en revue l'évolution des différentes approches adoptées pour protéger les écosystèmes et leur biodiversité.

#### ***Présentation par Damien NINDORERA***

Il a souligné que c'est la **conservation traditionnelle** qui a commencé. Cette approche est assurée à l'aide des croyances, interdictions, donc la pratique de préservation et d'interdiction d'accès à certains espaces ou de leur classement en domaines impériaux n'est pas de date récente pour certaines civilisations. Ensuite, a suivi la **Protection intégrale (protection, préservation)** qui consistait en la création de zones naturelles protégées exclusives où les populations locales étaient considérées comme une menace directe pour le maintien de la nature. Après, est venu l'approche **Conservation** qui n'est plus de laisser faire la nature sans intervention de l'homme mais c'est celle de gestion rationnelle des ressources naturelles. Ainsi, les acteurs concernés par cette forme de gestion sont l'Etat, Organisme de protection, les ONGs de conservation (et parfois les scientifiques). Malheureusement, malgré ces diverses approches entreprises pour la sauvegarde de la biodiversité, il a été constaté une fragmentation des habitats et une érosion continue de la biodiversité. Cette situation était due au fait que les populations occupant les aires protégées ont toujours manifesté des sentiments d'injustice et incompréhensions, de révoltes et de comportements prédateurs liés à un très fort sentiment de confiscation de leurs ressources. Par conséquent, les espaces protégés font objet de multiples convoitises de la part des braconniers, des défricheurs et autres utilisateurs illégaux. Mais aussi, des conflits homme-faune se développent à leur périphérie et l'Etat n'a pas les moyens d'indemniser les victimes.

Suite à cette inefficacité de gestion rationnelle des ressources des espaces protégées, une autre approche a vu le jour : **La gestion participative**. Cette approche est apparue suite au fait qu'il a été vite constaté que les approches antérieures qui excluaient les populations locales n'allaient pas conduire à la conservation effective des aires protégées. Cette nouvelle approche est basée sur la gestion des aires protégées en prenant en considération les différentes parties prenantes dont la population locale. Toutefois, cette approche n'a pas stoppé jusqu'aujourd'hui l'érosion de la

biodiversité à cause du décalage entre les grands principes et les conditions matérielles de création et de gestion des espaces protégés.

Par suite, le présentateur a présenté les résultats d'une étude portant sur le thème : **La place des perceptions des parties prenantes**. En effet, cette étude a été effectuée après avoir constaté que les différentes parties prenantes ont des objectifs, perceptions et intérêts divergents difficiles à concilier pour arriver à une gestion durable des aires protégées. Ses objectifs étaient de montrer que l'efficacité des mesures de conservation dépend de leur appropriation par toutes les parties prenantes, et qu'il n'y a pas appropriation sans la prise en compte des perceptions que ces acteurs ont du milieu naturel.

Comme résultats, il a été trouvé que les perceptions du milieu naturel burundais par les burundais ont varié dans le temps : d'un milieu hostile à la vie à un milieu attractif pour le développement. Ainsi, il a suivi des encouragements de la population pour désengorger les régions peuplées pour migrer vers des régions du pays où les ressources foncières et naturelles étaient encore en abondance. Cette situation a conduit par après à des migrations spontanées vers les provinces périphériques avec des taux d'accroissement très élevés de la population par rapport aux provinces du centre qui sont les premiers foyers de peuplements. Cela s'est soldé par conséquent en une consommation irrationnelle des ressources naturelles et la dégradation des aires protégées de ces régions. En guise d'illustration, il a présenté les résultats d'une étude mettant en évidence une dégradation sans précédent du Paysage de la Malagarazi traversant les communes Kayogoro, Bukemba, Giharo. Cette situation serait liée à différents facteurs y compris les moindres perceptions des biens et services écosystémiques découlant de la protection de la biodiversité de ce paysage. Les agents de la SOSUMO préféreraient que ce milieu soit affecté pour l'extension de la Sucrerie, les populations locales ne prônent que pour l'exploitation des différentes ressources d'où leurs actions comme le braconnage, le défrichement cultural, le pâturage, etc.

Enfin, le présentateur a conclu en rappelant que des approches de conservation de la nature ont évolué avec le temps mais que des lacunes subsistent au niveau de l'efficacité des outils mis en place. Mais aussi, il a souligné que les perceptions des acteurs varient en fonction de leurs intérêts divergents dont il faut tenir en compte pour l'efficacité de la conservation.

La deuxième présentation, faite par Mr MASABO Onesphore, portait sur le thème : **«Suivi de la dynamique des habitats et de la biodiversité au Burundi»**.



*Présentation par Mr MASABO  
Onesphore*

Le présentateur a débuté en signalant que le suivi de la dynamique des habitats des APs au Burundi se fait dans le cadre de mise en œuvre de l'Objectif national 13 correspondant aux objectifs d'Aichi 5 et 12 qui préconise la mise en place d'un système de monitoring de la dynamique de la biodiversité nationale est en place et fonctionnel pour suivre l'état et les tendances des habitats, des populations et des espèces.

Il a expliqué que les observations sur terrain et des résultats d'analyse des données collectées permettent de :

- identifier et à déterminer le stock des ressources existant pour une bonne utilisation et gestion durable ;

- à identifier les actions alternatives pour les ressources jugées menacées ou surexploitées et dont les communautés ont besoins ;
- à prévenir les conflits entre les communautés et les animaux d'une part ainsi que les gestionnaires des écosystèmes protégés d'autre part ;
- de relever les menaces potentielles des aires protégées ;
- d'actualiser constamment la base de données ;
- de mener des recherches et de contribuer à l'éducation.

Il a signalé que les menaces observées sont la coupe d'herbes pour le fourrage du bétail, la paille pour les maisons et les cultures tels les caféiers, la recherche du bois et la coupe du *Phragmites* et du bambou pour divers services, le problème des espèces invasives tels que le *Lantana Camara* et *Cassitha filiformis*, les feux très répétitifs et le dépassement des limites notamment par l'extension de la cimetièrre de Mpanda et par les défrichements cultureux, etc, et ces menaces entraînent la dégradation des habitats et la perte de la biodiversité.

Il a ajouté que pour une meilleure compréhension de la dynamique des habitats et de la biodiversité, des recherches scientifiques sont menées dans le cadre des mémoires préparés à l'Université du Burundi en collaboration avec les institutions partenaires du Nord. Ainsi, 11 études de référence ont été déjà produites mais également l'herbarium est constamment enrichi en échantillons.

Le travail de suivi de la dynamique des habitats renforce les capacités du personnel en rapport avec les connaissances des espèces et le suivi de la biodiversité. Il appui à la surveillance et augmente la puissance de travail des agents sur terrain. Il permet de mener des observations et de collecter des informations sur les fiches préétablies.

Il a conclu en disant que les données collectées sont enregistrées dans une base de données constamment actualisées. Les résultats d'exploitation de ces données permettent d'établir les changements temporels sur les habitats et leur évolution (progressive/régressive). Ces résultats pourront servir d'éclaircissements et d'indications nécessaires aux décideurs afin qu'ils prennent des mesures appropriées pour une gestion efficace et durable de nos Parcs. Les échantillons des espèces végétales enrichissent l'herbarium de l'OBPE. Ils constituent des éléments important pour la recherche et l'éducation.

Et en perspectives, il a signalé que le suivi de la dynamique des habitats ne concernent que les trois Parcs Nationaux du Burundi mais que dans l'avenir l'OBPE compte étendre son champs d'action sur les autres aires protégées notamment les aires protégées du sud dont la gestion observe un soutien remarquable des administratives à la base pour la sauvegarde de ces écosystèmes important pour le bien être des communautés locales et lointaines.

La troisième présentation faite par Mr Longin NDAYIKEZA portait sur le thème : «La biodiversité et les Services écosystémiques (SE) dans les Aires Protégées du Burundi».

Lors de cette présentation, la biodiversité a été défini sous ses trois niveaux notamment la biodiversité écosystémique, la biodiversité spécifique ou biodiversité des espèces et enfin la biodiversité génétique.



*Troisième présentation par Mr Longin  
NDAYIKEZA*

Egalement, il a été signalé que l'homme est au centre de cette biodiversité qui à la fois peut décider de la sauvegarder ou de la détruire. Dans le cas où l'homme détruit les écosystèmes, grâce au changement d'utilisation des sols, il s'est avéré que leur restauration est souvent coûteuse et parfois impossible?

Il a été expliqué aussi que les biens et services sont indispensables à la durabilité de notre bien-être, ainsi qu'au développement économique et social futur. Et que cela se traduisait par leurs différentes fonctions qu'elles assurent à savoir celle de régulation, d'approvisionnement, de soutien et culturelle.

Il a ajouté que détruire la biodiversité c'est se priver de ces services qui en découlent. Et une fois que l'homme détruira toute la biodiversité pour ses intérêts économiques, il s'apercevra que l'argent ne lui servira en rien étant donné que les différents biens et services écosystémiques n'existeront plus.

Pour clôturer sa présentation, il a appelé tous les participants de s'impliquer pour une gestion durable de la biodiversité des aires protégées du Sud et spécialement celles de la Réserves naturelles Forestières de Kigwena, Nkayamba et Nyamirambo.

Après ces différentes présentations, des questions suivantes ont été posées par les participants :

- Y'aurait-il pas moyens de clôturer nos aires protégées avec des limites physiques bien visibles pour éviter les infractions humaines qui s'y observe ?
- Y'aurait-il pas moyens d'augmenter l'effectif du personnel de gestion de ces aires protégées en y faisant participer ceux qui sont impliqués dans les différentes infractions notamment les braconniers, les pêcheurs ;
- Pour le Paysage Protégé de Malagarazi, quel est son sort après avoir été informé sur sa fragmentation accrue qui pourrait évoluer en sa disparition si rien n'est fait.





***Différentes interventions par rapport aux deux présentations sur le Protocole de Nagoya***

Par rapport à toutes ces questions, différentes interventions ont eu lieu afin de les répondre. Premièrement, il a été répondu que la clôture des APs est possible malgré qu'elle reste coûteuse. Mais, il a été expliqué que la matérialisation des limites pourrait se faire par la plantation aux alentours de ces APs des essences autres que celles qu'elles renferment. Quant à l'effectif insuffisant du personnel de gestion des APs du Sud, il a été répondu que cette question est partagée pour presque toutes les APs du Burundi et que cela devrait être proposé aux décideurs pour y remédier. Quant à l'état très dégradé de la biodiversité du Paysage Protégé de Malagarazi et de la disparition d'une grande partie de ce milieu protégé, il a été répondu que l'Etat devrait arrêter d'octroyer des terres de ce milieu en faveur de l'extension de la sucrerie SOSUMO et que la partie restante devrait être protégée pour sauvegarder la biodiversité dont elle abrite.

Après avoir répondu à toutes ces questions, des travaux en groupes ont suivis pour que des participants formulent des recommandations. Ainsi des recommandations suivantes ont été formulées :



***Restitution des recommandations par les trois représentants des trois groupes de discussion***

- Les textes et lois régissant la création et la gestion des APs devraient être appliqués afin de décourager les infracteurs et braconniers et mais également pour faire respecter les limites des APs
- Augmenter l'effectif du personnel pour assurer la surveillance de l'intégralité de l'étendue des APs
- Collaborer, appuyer et impliquer les communautés riveraines et les associations locales œuvrant dans le domaine de l'environnement dans les activités organisées dans les APs pour une gestion durable des APs ;
- Multiplier les séances de sensibilisation de la population, l'administration locale ainsi que les associations locales sur les biens et services écosystémiques que renferment les APS et sur leur importance.

- Doter de ces APs d'un équipement adéquat pour arriver à une gestion durable de leur biodiversité tant floristique que faunique ;
- Sensibiliser les populations sur les pratiques agroforestières en domestiquant les espèces qu'ils convoitent dans les APs.

Les participants se sont engagés à contribuer à la sauvegarde de la biodiversité des APs :

- En s'impliquant dans les activités organisées dans les APs faisant participer la population ;
- En informant les gestionnaires en cas d'infraction constatée ;
- Prendre conscience de l'importance de la biodiversité et éduquer les autres à sa gestion durable.

Après avoir formulé ces recommandations, le Directeur des forêts et Représentant du DG de l'OBPE a procédé à la clôture de l'atelier tout en remerciant les différents participants ayant répondu présent à cette activité malgré leur multiples occupations tout en espérant que cette séance contribuera à la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité des Aires Protégées de la province Rumonge. Ils ont été appelés à être des ambassadeurs en restituant les acquis de cette séance aux différents groupes cibles qu'ils ont représenté.



Le rapporteur

Mbarushimana Didier

Consultant du CHM-Burundi

## Liste des participants à la séance

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

Projet « CHM-OBPE » du Programme de recherche, d'échange d'information, de sensibilisation et de conservation de la biodiversité au Burundi.

Liste des participants de l'atelier de sensibilisation des populations riveraines aires protégées du sud du Burundi  
(Rumonge - Bururi) du 24 au 25/1/2022

RUMONGE 24/1/2022

N°	Nom et prénom	Institution et provenance	Téléphone ou E-mail	Signature
1.	NTAHOMBAYE Désiré	secrétaire zonal	69 431 212	
2.	NDUWAYO Pascal	chef de Cellule Gtete	68 274 940	
3.	NYASENDA Mathias	OBPE / Burujamba	73 854 684	
4.	MURONGAUMUWANSI Célestine	Gtete	79 418 237	
5.	BIGIRIBAYI Salomon	KIRWENA	79 822 115	
	MUSENGIYUNDA RENZIOLOR KIZUKA		79 270 022	
	XIHO IRENGE Jeanine	OBPE / Gtete	62 192 292	
8	MURONSEKANTWALI Juvénal	OBPE / Burujamba	79 307 824	
9	NYARUBUMUCHEMUR	OBPE	71 950 102	

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

Projet « CHM-OBPE » du Programme de recherche, d'échange d'information, de sensibilisation et de conservation de la biodiversité au Burundi.

Liste des participants de l'atelier de sensibilisation des populations riveraines aires protégées du sud du Burundi  
(Rumonge - Bururi) du 24 au 25/1/2022

N°	Nom et prénom	Institution et provenance	Téléphone ou E-mail	Signature
1.	NDUWAYO Laurent	pet association ASSECO	71 336 172 laurentnduwayo81@gmail.com	
2.	NDASIRAGISE Violette	secrétaire zonal BURUTUKIRO	68 62 50 11	
3.	NYOQUJHMA Emery	chef RUFYANZA : NYANZA	61 912 474 emeryni803@gmail.com	
4.	HAVSARINANA Cargète	chef d'Antenne communale de LIOPÉ RUMONGE	68 325 489 Cargete.havsarimana@gmail.com	
5.	BIGIRIBAYI Emmanuel	BPEAE Rumonge	bigiri91@gmail.com	
6.	BUKURU Siludomné	PRANTON RUMONGE	TEL 62 333 757	
7.	WIZIKORUKIHO NESITARI	GARISE MIAMIRAMBA	TEL 73 700 494	
8.	NYOKONZI Pascal	Guide et Gardes forestier	Kigwama 69 44 9413	
9.	NYITERETSE Jeanine	chef DG	62 591 292	

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

Projet « CHM-OBPE » du Programme de recherche, d'échange d'information, de sensibilisation et de conservation de la biodiversité au Burundi.

Liste des participants de l'atelier de sensibilisation des populations riveraines aires protégées du sud du Burundi (Rumonge - Bururi) du 24 au 25/1/2022

N°	Nom et prénom	Institution et provenance	Téléphone ou E-mail	Signature
1	MUKESHIMANA Audace	Conseiller chargé des questions politiques et administratives et sociales Gouvernement BURUNDI	69696202 / 79322202	
2	NIBITANYI GA Samuel	OBPE / GITEGA	68238181 ni.kitongasamugamba@gmail.com	
3	UMUKORA Tachon	OBPE Rumonge	79908803 / mwanandaho@gmail.com	
4	Pascal NYOMWONGERU	chef de Collège Kanyosha	69712400 / 79416789	
5	KAMARIZA guineine	secrétaire D.F	790981471	
6	NTAKARUTIMANA Claudine	secrétaire A-f	79526885	
7	MURARUGAMBA Estéranie	Secr. D-G OBPE	79303668	
8	HABERIMANA Léonard	Secrétaire OBPE	79334093	

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

Projet « CHM-OBPE » du Programme de recherche, d'échange d'information, de sensibilisation et de conservation de la biodiversité au Burundi.

Liste des participants de l'atelier de sensibilisation des populations riveraines aires protégées du sud du Burundi (Rumonge - Bururi) du 24 au 25/1/2022

N°	Nom et prénom	Institution et provenance	Téléphone ou E-mail	Signature
1	MATIKAKIZA Odette V	OBPE / BUJUMBURA	79361922	
2	MASABO Onésime	OBPE / BUJUMBURA	71693311	
3	FOTO Alphonse	OBPE / BUJA	68642911	
4	NDUWAYEZU Gérard	OBPE / GITEGA	69441944	
5	FITINA Rémiel	OBPE / GITEGA	68083043	
6	GWIMANA ISMAELI	OBPE BUJA	68303277	
7	HATUNGIMANA Ida	OBPE / BUJA	79380755	
8	MSHIMIRIMANA M. Kido	OBPE / BUJA	61594533	

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

Projet « CHM-OBPE » du Programme de recherche, d'échange d'information, de sensibilisation et de conservation de la biodiversité au Burundi.

Liste des participants de l'atelier de sensibilisation des populations riveraines aires protégées du sud du Burundi (Rumonge-Bururi) du 24 au 25/1/2022

N°	Nom et prénom	Institution et provenance	Téléphone ou E-mail	Signature
1.	Nyomwungere Odette	chef de colline.	71236452	
2.	Nyomwungere Donatien	Umukumuzi: umuturakira	—	
3.	Ndwimana Paul	chef de colline Gatete	68415226	
4.	Nyomwungere Melchior	chef OBPE		

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

Projet « CHM-OBPE » du Programme de recherche, d'échange d'information, de sensibilisation et de conservation de la biodiversité au Burundi.

Liste des participants de l'atelier de sensibilisation des populations riveraines aires protégées du sud du Burundi (Rumonge-Bururi) du 24 au 25/1/2022

RUMONGE 24/1/2022

N°	Nom et prénom	Institution et provenance	Téléphone ou E-mail	Signature
1.	MAMIRAKIZIZA Etienne	COARA de Ndayumusa	6816071317996528	
2.	KAGAMA Jean-Luc	ONEDD de Vyamba	89772047.7994440	
3.	BIZIMPAHYI DAMAS	Colline CIBARA	69209739.79374845	
4.	SIMABAKWIRA Antoine	Mayango-Kigulima	69232260.7930676	
5.	BUTOZI Léonard	DGEREA	69536952	
6.	MAMIRAMBONA François	chef d'ant. prov. CDE Rumonge	68036759	
7.	NIYONGABO Eric	Cheptane Ziywema	69269644	
8.	KWIZERA Jolie	secrétaire	76081421	
9.	MUNANI Lucretie	secrétaire	68307262	